



8èmes Rencontres Prospectives Internationales de l'AGERA

Internationalisation et inclusion

*mardi 18 juin 2024,
campus de
Grenoble Ecole de Management*

Manifestation coorganisée avec les écoles du réseau AGERA :



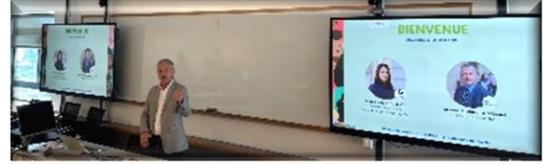
SOMMAIRE

Quelques photos souvenir.....	page 3
Mots de bienvenue.....	page 4
Le programme de la journée.....	page 5
ERASMUS+ et inclusion.....	page 6
Mobilité internationale pour tous.....	page 15
Table-ronde.....	page 21

Quelques photos souvenir



Le mot de bienvenue avec Fouziya BOUZERDA



Le mot de bienvenue avec Jean-Christophe CATTANE



L'animation des RPIA avec Claudia SAMPEL



La conférence avec Christelle COET-AMETTE



Les participants devant le campus de GEM



La conférence avec Xavier QUERNIN et Eric GUILLERMAIN



La table ronde avec Juliette HAUTEM, Thomas ARCHAIMBAULT, Amanda POUYDEBASQUE, Eric GUILLERMAIN et Claudia SAMPEL



L'atelier avec Christelle COET-AMETTE et Claudia SAMPEL



L'atelier avec Kevin PON



L'atelier avec Juliette HAUTEM



Nous sommes chaleureusement accueillis par Fouziya BOUZERDA, Directrice Générale de Grenoble Ecole de Management, qui indique que la thématique de l'inclusion et l'internationalisation fait partie des valeurs fortes que GEM met en avant et en pratique, que c'est donc un plaisir pour elle de recevoir l'AGERA pour cette journée d'échanges sur ces points.

Elle rappelle que son école est une société à mission depuis 2021, qu'elle a donc à cœur d'impulser des changements sociétaux, économiques et environnementaux. En tant qu'institution GEM a donc des engagements en matière d'éthique et intégrité, d'égalité femmes/hommes, d'éducation pour tous (l'égalité des chances), la paix économique et la lutte contre le réchauffement climatique.

De surcroît, depuis 2008 GEM s'est engagée auprès de l'ONU dans le cadre du Global Compact et des Principes for Responsible Management Education à promouvoir des principes de responsabilité sociétale et globale.

Elle note que, de plus, la ville de Grenoble vient d'être élue 2^{ème} ville étudiante d'Europe où il fait bon étudier.

C'est dans ce contexte d'adéquation avec les questions d'inclusion qu'elle souhaite à l'assemblée une excellente journée.

Jean-Christophe CATTANE, Président de l'AGERA, prend ensuite la parole pour souhaiter au nom de l'association la bienvenue à tous.

Il reconnaît que certains pays sont plus en avance que nous sur le thème de l'inclusion et l'internationalisation, mais une journée telle que celle-ci doit nous permettre, à travers l'ensemble des témoignages, de pousser encore plus loin la réflexion et pouvoir rapidement aborder des changements nécessaires. Effectivement aujourd'hui nos écoles doivent proposer le même niveau de service, le même niveau de prestation, d'accueil et de transmission aux étudiants qu'ils soient nationaux ou internationaux, qu'ils soient valides ou en situation de handicap. Il est donc indispensable que nous nous intéressions encore plus aux étudiants en situation de handicap dans nos écoles, à comment les accueillir en conditions optimales sur nos campus ou lorsqu'ils partent à l'étranger.

Cette journée est importante pour l'AGERA mais aussi et avant tout, pour la problématique qui va être traitée. Il remercie toutes les personnes présentes, et souhaite à chacun un excellent moment d'échange et de réflexion.

Jean-Christophe CATTANE laisse la parole à Claudia SAMPEL qui remercie Grenoble Ecole de Management de son accueil dans ses locaux, Mme BOUZERDA Directrice du campus d'être passée en introduction de cette journée, et le Président de l'AGERA pour son mot de bienvenue, ainsi que les collègues qui ont participé à l'organisation de cet événement

Le programme de la journée

Claudia SAMPEL est Directrice des Relations internationales de BSB et responsable de la commission Internationale de l'AGERA, en binôme avec Juliette HAUTEM qui est Responsable Relations Internationales Sud Est de CESI.

C'est Claudia SAMPEL qui anime cette journée de conférences, table-ronde et ateliers et qui indique le déroulé du programme.

La conférence débute avec Christelle COËT-AMETTE de l'agence ERASMUS + qui va nous parler de l'inclusion selon la perspective Erasmus+, qui est une partie de la thématique de la journée : L'internationalisation inclusive, l'internationalisation pour tous.

Le deuxième volet de la conférence sera animé par Eric GUILLERMAIN qui est présent dans la salle et sera en dialogue avec Xavier QUERNIN qui sera en ligne car juste de retour d'un déplacement la semaine précédente aux Nations Unies, à New York. Les deux experts échangeront sur la thématique des étudiants en situation de handicap et aussi la Conférence des Grandes Ecoles qui a mis en place une bourse spécifique pour inciter les étudiants en situation de handicap à la mobilité internationale.

Eric GUILLERMAIN est Chargé de mission inclusion à Compétences & Développement, (dont l'IDRAC) Xavier QUERNIN est Porteur du plaidoyer en faveur de la mobilité des étudiants en situation en handicap de la CGE, et Référent handicap à UniLaSalle

En fin de matinée une table-ronde réunit quatre écoles membres de l'AGERA qui vont témoigner :

- Amanda POUYDEBASQUE (Director of international affairs & Associate professor à Grenoble Ecole de Management)
- Eric GUILLERMAIN (Chargé de mission inclusion à Compétences & Développement, IDRAC)
- Juliette HAUTEM (Chargée de coopération internationale à CESI)
- Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN (Responsable des relations internationales à l'ENSSIB)

L'après-midi est dédiée à des ateliers réservés aux écoles membres de l'AGERA. Les thèmes abordés sont :

- Développer des programmes d'échanges et de mobilité internationale inclusifs avec Erasmus+, animé par Kevin PON (Directeur du développement international à l'ESDES)
- Internationalisation et apprentissage, animée par Juliette HAUTEM (Chargée de coopération internationale à CESI)
- ERASMUS+ stratégie inclusion – cas pratiques et Q&A avec Christelle COËT-AMETTE (Conseillère chargée des relations européennes & internationales à l'Agence Erasmus+ Bordeaux) et Claudia SAMPEL (Directrice des Relations internationales de BSB)

La conférence débute avec Christelle COËT-AMETTE.



ERASMUS+ et inclusion

Christelle COËT-AMETTE est conseillère chargée des relations européennes et internationales à l'agence ERASMUS+ de Bordeaux et elle est en charge, entre autres dossiers, de l'inclusion, sujet pour lequel elle est référente au niveau de l'agence ERASMUS+ France.

L'agence de Bordeaux gère tout le volet éducation, formation (scolaire, formation professionnelle, enseignement supérieur et éducation des adultes), et la stratégie inclusion couvre l'ensemble de ces secteurs. La stratégie est ensuite déployée en termes de communication, d'accompagnement des bénéficiaires et promotion du programme, pour faire en sorte que la question de l'étudiant en soit une priorité centrale.

Christelle COËT-AMETTE remercie les personnes présentes pour le travail qu'elles font au quotidien dans les établissements car ERASMUS+ n'existerait pas sans les établissements qui mettent le programme en œuvre.

1- Eléments de contexte :

Iliana IVANOVA qui est Commissaire européenne à l'innovation, la recherche, la culture, à l'éducation et à la jeunesse fixait en 2023 des objectifs qui ont d'ailleurs été actés « Nous fixons des objectifs plus ambitieux pour 2030. Notre but est d'atteindre au moins 20 % de participation au programme pour celles et ceux qui sont freinés par des contraintes économiques, sociales, culturelles ou géographiques. » - Iliana IVANOVA, le 15/11/2023.

Plus récemment, il y a eu une communication qui s'appelle Europe on the move / Europe en mouvement.*

Le Conseil de l'UE a adopté le 13 mai 2024 une recommandation qui vise à promouvoir les **avantages de l'apprentissage, des études ou de la formation à l'étranger**, tant au sein de l'UE que dans des pays tiers. Cette recommandation fixe de nouveaux objectifs à atteindre au niveau de l'UE d'ici à 2030 :

➔ au moins 23 % des diplômés de l'enseignement supérieur devraient avoir une expérience de mobilité à des fins d'éducation et de formation

*source : Conseil de l'Union européenne, communiqué de presse du 13 mai 2024

→ au moins 12 % des apprenants de l'enseignement et de la formation professionnelle (EFP) devraient bénéficier de la mobilité à des fins d'éducation et de formation à l'étranger
En outre, les États membres continueront de déployer des efforts pour rendre la mobilité à des fins d'éducation et de formation plus inclusive en cherchant à atteindre collectivement, au niveau de l'UE, d'ici à 2027, une **proportion d'au moins 20 % de personnes moins favorisées parmi tous les apprenants bénéficiant d'une mobilité à des fins d'éducation et de formation à l'étranger.**

La Commission européenne a aussi présenté fin mars 2024 un paquet enseignement supérieur, qui était composé de 3 initiatives pour faire progresser la coopération transnationale entre les établissements d'enseignement supérieur dans le but ultime de créer un diplôme européen. Il y a 3 volets dans ce paquet enseignement supérieur :

- une communication qui propose une voie de coopération entre les États membres de l'Union européenne et le secteur de l'enseignement supérieur pour aller vers la création de diplômes de diplômes européens. A savoir d'ailleurs que dans le cadre d'ERASMUS+, il est prévu en 2025 qu'il y ait des possibilités de financement vers des actions centralisées pour se préparer à mettre en place des diplômes européens. Ce volet est en confirmation mais cela pourra aider les établissements ;
- une proposition de recommandations du Conseil qui vise à améliorer les processus d'assurance qualité et la reconnaissance automatique des qualifications de l'enseignement supérieur ;
- la 3^{ème} proposition vise à rendre des carrières universitaires plus attrayantes et durables.

Christelle COET-AMETTE communique ensuite quelques informations sur l'agence ERASMUS+ France éducation et formation :

Il y a une autre agence située à Paris qui gère le volet jeunesse du programme, c'est à dire tout ce qui regroupe la mobilité dans des contextes informels comme par exemple le bénévolat

Christelle COET-AMETTE travaille dans l'agence de Bordeaux qui gère le scolaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle, il y a une équipe de 160 personnes.

La Directrice de l'Agence ERASMUS+ France / Education Formation, Mme Nelly FESSEAU œuvre à faire rayonner au maximum le programme.

Le rôle de l'Agence ERASMUS+ France / Education Formation est de :

- **Informer** auprès du grand public et **promouvoir** le programme auprès des professionnels et des décideurs pour valoriser la marque Erasmus+ et faire connaître les opportunités du programme Erasmus+ ;
- **Accompagner** les acteurs de l'éducation et de la formation en France pour développer en nombre et en qualité les candidatures aux appels à propositions annuels Erasmus+ ;
- **Mettre en œuvre** les projets via le suivi contractuel et l'accompagnement des bénéficiaires Erasmus+
- **Contrôler** l'évaluation des projets et des bénéficiaires Erasmus+;
- Assurer un **rôle d'expertise** sur les pratiques et les politiques publiques dans le champ de la mobilité européenne et internationale ;
- **Valoriser** les projets et « l'expérience Erasmus+

En 2023 un réseau d'ambassadeurs ERASMUS+ France a été constitué, il comporte 52 membres qui représentent tous les secteurs de l'éducation et de la formation Erasmus. Ces personnes ont elles-mêmes bénéficié d'une mobilité et contribuent au rayonnement du programme en partageant leur expérience lors d'événements ou communications. Leur objectif est de passer le message à leurs pairs. Ce réseau est actuellement en train d'être renouvelé et un appel à été lancé aux étudiants.

Christelle COET-AMETTE présente une infographie qui récapitule l'ensemble des possibilités pour les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'ERASMUS+

Il est à noter que la Charte pour l'enseignement supérieur est un prérequis pour que les établissements participent aux actions du programme, il est ensuite possible de s'engager sur différents types d'action.



Source du visuel : Erasmus+

Erasmus Mundus, fête ses 20 ans cette année.

Le programme Erasmus+ est composé de 33 pays participants au programme, qui sont les 27 états membres de l'Union européenne et les 6 pays associés : Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie et Serbie. Ces pays sont éligibles à l'ensemble des actions et des fonds Erasmus+.

Les pays tiers non associés sont répartis dans différentes régions et sont éligibles à certaines actions du programme dans le cadre de la mobilité internationale, c'est à dire hors Europe.

Les établissements qui signent la charte Erasmus+ prennent les engagements suivants :

- Non-discrimination, transparence et inclusion
- Accès égal et équitable aux participants
- Reconnaissance automatique des acquis d'apprentissage à l'étranger
- Aucun frais d'inscription aux étudiants entrants
- Qualité des activités de mobilité et des projets de coopération
- Engagement à numériser les processus administratifs relatifs à la gestion des mobilités
- Sensibilisation des participants aux pratiques respectueuses de l'environnement
- Incitation à promouvoir l'engagement civique des participants

Source du visuel : Erasmus+

De plus, ils doivent inscrire le programme Erasmus+ dans leur propre stratégie de modernisation et d'internationalisation.

La non-discrimination, la transparence et l'inclusion touchent notamment à la non-sélection des participants aux programme de mobilité ; cet élément doit être très clair, transparent et affiché comme tel.

« Aucun frais » implique la gratuité de la scolarité, l'inscription, les examens, l'accès aux laboratoires, bibliothèques....

Toutes les informations sur les actions Erasmus+ sont disponibles sur <https://monprojet.erasmusplus.fr/>
De nombreuses informations se trouvent également sur le Guide annuel du programme Erasmus+ mais aussi sur le BOEN (Bulletin Officiel de l'Education Nationale) qui précise notamment quels établissements sont éligibles.

Le programme Erasmus+ a 4 priorités :

- L'inclusion et la diversité
- La transition écologique (un centre Salto Transition Ecologique a été créé en 2023 à Bordeaux – des ressources et webinars vont prochainement être disponibles)
- La transformation numérique
- La citoyenneté européenne et les valeurs démocratiques

Les établissements, quels qu'ils soient, sont encouragés à s'inscrire dans ces priorités.

Pour sa programmation 2021-2027, Erasmus+ fait de l'inclusion et la diversité une priorité pour développer des projets de mobilité ou de coopération favorisant l'égalité des chances au bénéfice de celles et ceux ayant moins d'opportunités.

La Commission européenne a une vision assez large de l'inclusion et la diversité, sa volonté est de faire en sorte que tous ceux qui sont entravés par des freins, qu'ils soient d'ordre de la santé, du handicap mais aussi économique, social, culturel, géographique, lié à des discriminations, puissent participer pleinement au programme, qu'il n'y ait pas de discrimination par rapport à la mobilité mais aussi à travers les projets de coopération qui sont déployés. Elle considère que toutes ces questions doivent être prises en compte.



Priorité : l'inclusion et la diversité



Une priorité du programme
Toutes actions concernées

Mobilité AC1

Projets de coopération AC2

→ Des financements complémentaires pour des publics précisés au BOEN

→ Une offre plus souple (formats de mobilité, durée, hybridation..)

→ Une valorisation lors de l'évaluation du projet, avec des points supplémentaires

Source du visuel : Erasmus+



La priorité générale du programme pour les projets de coopération implique que des points supplémentaires sont attribués si le dossier présente un vrai focus sur l'inclusion ou la transition écologique. Ces points sont attribués par des évaluateurs experts externes à l'Agence Erasmus+. Du point de vue de la mobilité, des financements complémentaires sont attribués pour des publics ciblés mentionnés au Bulletin Officiel de l'Education Nationale ; il s'agit de critères objectifs, vérifiables et quantifiables :

FOCUS INCLUSION : Complément financier pour les mobilités

Les critères français concernant l'Enseignement Supérieur
Défini dans le BOEN – <https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Critères concernant les EES	Justificatifs
En situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...
Habitant dans une commune classée Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville	Attestation de domicile (edf, eau,...). Si le nom diffère, ce justificatif doit s'accompagner d'une attestation sur l'honneur
Boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux (échelon 6 et 7)	Notification d'attribution de bourse
Appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égale à 566€	Attestation CAF de quotient familial

Source du visuel : Erasmus+

PLUS D'INFORMATIONS : [Guide Inclusion](#)



[Guide-Inclusion-MaJ-fevrier-2024.pdf \(erasmusplus.fr\)](#)

[Recueil de projet Erasmus+ «Inclusion & diversité» | Agence ERASMUS+ France / 16/10/2024](#)

Il peut s'agir d'offrir à ces publics par exemple un format plus souple surtout s'ils sont moins enclins à ou empêchés par des difficultés personnelles à partir à l'étranger. Il pourra par exemple être envisagé une hybridation de la formation c'est-à-dire partir sur un temps court puis suivre les cours à distance.

L'objectif est que la mobilité s'ouvre à tout un chacun.

COMPLEMENTS POUR DU SOUTIEN PARTICULIER

Les EES peuvent prétendre à des compléments financiers pour :

- Des besoins spécifiques : Complément au participant éligible au titre des besoins spécifiques (handicap/maladie longue durée) : 100% des coûts éligibles
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

Source du visuel : Erasmus+

→ Demande à faire auprès de l'Agence

Pour les projets de mobilité, un financement supplémentaire de 250€ par mois en plus de la bourse normale est attribué au public défini dans le BOEN.

Une demande spécifique peut être faite à l'Agence par exemple pour les personnes en situation de handicap lourd nécessitant des moyens plus importants. Par exemple pour les déplacements qui ne pourraient pas être effectués par les transports en commun ; dans ce cas il s'agira de justifier l'ensemble des postes. Sur ce type de profil il pourra être accordé un financement supérieur aux 250€ par mois en plus de la bourse classique.

Ce complément inclusion peut aussi concerner les habitants de communes placées en zone de revitalisation rurale (ZRR)

Claudia SAMPEL rapporte une question de l'assemblée qui évoque un point qui est souvent sujet de discussion lors des groupes de travail en école : il remonte une difficulté à obtenir des justificatifs et savoir si les justificatifs fournis par les étudiants sont à accepter sans autre type de validation, ou si par exemple il faut vérifier que l'étudiant réside bien à l'adresse qu'il déclare.

Une autre question posée est « Existe-t-il un retour d'expériences des établissements pour savoir comment les critères sont appliqués « dans la vraie vie » ?

Christelle COET-AMETTE répond que la notion de « critère(s) » est aussi très présente dans ses groupes de travail et ajoute que ces critères de base doivent s'appliquer de droit. Ce qui s'impose c'est surtout qu'au niveau de l'établissement cela soit extrêmement transparent. Il faut accepter les justificatifs indiqués, mais aussi tout justificatif corroborant une situation, et que les règles soient appliquées de façon uniforme au sein de l'établissement. Ce point sera abordé plus en détail dans l'atelier prévu l'après-midi.

Claudia SAMPEL demande quel canal de type forum serait disponible au niveau de l'Agence pour répondre aux difficultés rencontrées par les établissements, notamment en ce qui concerne l'application concrète des critères selon la charte, car il peut arriver que la réponse soit différente en fonction du gestionnaire.

Christelle COET-AMETTE indique que lors des journées de l'enseignement supérieur sur le thème de l'inclusion ce point a été exposé et qu'il existe un [guide inclusion](#) contenant un certain nombre de retours d'expérience ; en revanche, au niveau de l'Agence, c'est bien le gestionnaire qui est le référent.

Au niveau de l'Agence les gestionnaires se réunissent régulièrement pour échanger sur les questions qui remontent et acter la position commune ; il faut savoir que le guide inclusion est actualisé en fonction de ces retours.

Sur la question de la prise en charge des besoins spécifiques handicap/ longue maladie pouvant bénéficier d'une prise en charge aux frais réels, dans ce cas il est impératif de faire une demande spécifique au gestionnaire de l'Agence. Quant à l'impact sur l'enveloppe budgétaire de l'établissement, Christelle COET-AMETTE confirme qu'il peut y avoir un choix politique de l'établissement d'attribuer une somme qui peut être très conséquente sur un dossier en particulier, au détriment des autres demandes, tout en sachant que l'établissement peut bénéficier d'une redistribution de fonds qui peut intervenir en cours d'année.

Une personne de l'assemblée évoque rencontrer des difficultés à évaluer le budget nécessaire, surtout en cas de départ d'étudiants en situation de handicap très lourds et en fonction de l'enveloppe globale et des redistributions qui peuvent intervenir au cours de l'année et qu'il est notamment très compliqué d'évaluer le coût d'une aide à domicile qui peut varier énormément d'un pays à l'autre. Existe-il des bases documentaires avec ces données ? Christelle COET-AMETTE indique être justement demandeuse de ce type de retours afin de pouvoir prochainement y répondre et pouvoir accompagner et guider au mieux les établissements.

Une personne de l'assemblée souligne que deux éléments de réponse face à cette problématique peuvent se trouver auprès de l'AGEFIPH mais aussi de l'initiative de la CGE de mettre en place des référents handicap dans les ambassades à l'étranger, et c'est une initiative qui permettrait justement de savoir combien coûte dans tel pays une prestation d'aide ou d'adaptation pour un étudiant en situation de handicap.

Christelle COET-AMETTE ajoute que les contacts que les établissements de la région ont avec les établissements d'accueil peuvent justement avoir une vraie valeur ajoutée sur ce point. Une personne de l'assistance indique que, d'expérience, des établissements d'accueil peuvent malgré tout vite montrer leurs limites d'aide à l'information surtout en cas de handicaps lourds ou très spécifiques.

Christelle COET-AMETTE propose ensuite quelques idées d'actions à mettre en place pour favoriser les publics ayant moins d'opportunités, idées issues de retour avec les établissements :

4. Quelles actions mettre en place pour favoriser la mobilité des publics ayant moins d'opportunités ?

→ Elaborez une véritable stratégie d'inclusion à l'échelle de l'établissement

- Portage politique avec un affichage clair et transparent de cette stratégie
- Sensibilisation et articulation avec l'ensemble de l'écosystème de l'université/ l'établissement
- Des personnels sensibilisés et mobiles
- Des mobilités inscrites dans le parcours de formation des étudiants et reconnues
- Une approche plus large que celles de la mobilité : projets de partenariats, alliances universitaires...
- Un financement au service de la stratégie de mobilité et d'inclusion : Erasmus+ mais aussi des fonds propres, des fonds régionaux...

→ Cette stratégie d'inclusion dépasse le cadre du programme Erasmus+

Source du visuel : Erasmus+



4. Quelles actions mettre en place pour favoriser la mobilité des publics ayant moins d'opportunités ?

→ Sensibiliser et communiquer en direction des étudiants concernés

- Travailler avec les personnes les plus proches des étudiants (responsables mobilité dans les filières, référent handicap, réseau associatif)
- Mobiliser les acteurs sociaux et le service handicap de l'établissement
- Développer des campagnes de promotion tout au long de l'année : ErasmusDays, happy days campus, journées internationales Erasmus+...
- Travailler l'information et la communication avec les asso étudiantes
- Mobiliser les réseaux d'anciens élèves pour témoigner, rassurer, donner des contacts aux futurs participants
- En lien avec ses partenaires européens, mettre en place une politique d'accueil adaptée aux publics éloignés de la mobilité / communiquer sur ces éléments lors des événements de promotion
- Etc.

Source du visuel : Erasmus+



4. Quelles actions mettre en place pour favoriser la mobilité des publics ayant moins d'opportunités ?

→ Mettre en place un accompagnement adapté des étudiants

- Favoriser leur participation en les impliquant
- Communiquer en direction des étudiants mais aussi des familles
- Instaure un dialogue entre l'étudiant et l'établissement d'accueil (choix de la destination la plus adaptée), lien avec association en charge du handicap, bureau ESN dans l'établissement etc.
- Valoriser l'apport de la mobilité
- Mettre en place un tutorat de pair à pair
- Donner de la visibilité à des ressources permettant de faciliter le départ : plateformes d'échanges de logement, de job d'étudiants...

Source du visuel : Erasmus+



Christelle COET-AMETTE ajoute que les critères du BOEN sont clairs, il faut donc demander à l'étudiant dans quelle catégorie il se situe et lui demander les justificatifs en conséquence (tout justificatif permettant

de corroborer la situation de l'étudiant), il est d'ailleurs important d'impliquer pleinement l'étudiant dans la démarche. Il faut veiller à instaurer un dialogue et cela peut d'ailleurs contribuer à sélectionner la destination la plus adaptée.

Elle invite les établissements à se mettre en lien entre eux pour un partage des connaissances sur cette thématique, comme cela se pratique au sein de l'AGERA par exemple.

Au niveau européen une dynamique entre Agences Erasmus+ s'est mise en place sur les questions liées à l'inclusion sociale dans l'enseignement supérieur : Long Term Activity social inclusion in Higher Education, est piloté par l'agence Erasmus+ Allemagne avec des pays partenaires dont l'agence française.

Sont actuellement en cours de développement des guides pratiques :

- Erasmus+ coordinators on inclusion within KeyAction2
- Synergies for a better inclusion in Erasmus+ programme (au sujet de l'articulation avec d'autres fonds pour une meilleure aide aux publics les plus éloignés de la mobilité)

Il faut noter aussi l'existence du centre de ressources Salto Erasmus+ pour l'inclusion et la diversité : [ressources Salto Erasmus+](#) essentiellement destiné aux agences Erasmus+ mais qui comporte de plus en plus de ressources à destination des établissements.

Avant de passer à plus de questions, Christelle COET-AMETTE présente quelques chiffres clés pour 2023 :



- 269,1 M d'enveloppe disponible (+ 6,5 % par rapport à 2022)
- 139 163 de mobilités individuelles financées :
 - 61 931 mobilités étudiantes
 - 20 949 mobilités d'apprenants de l'EFP (dont 1 187 pour des mobilités de longue durée)
 - 32 580 mobilités d'élèves (+ 28,4% par rapport à 2022)
 - 552 mobilités d'apprenants adultes (+49,6% par rapport à 2022)

Source du visuel : Erasmus+

Quelques dates :

Cette année le programme Erasmus Mundus fête son 20^{ème} anniversaire.

Les Erasmus Days auront lieu du 14 au 19 octobre 2024, et les Rencontres des Etudiants Internationaux de l'AGERA se tiendront le 17 octobre.

Le 14 novembre est prévue une rencontre européenne sur l'apprentissage pour l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Une conférence européenne sur la dimension environnementale se tiendra les 3 et 4 décembre 2024 à Marseille.

Les ressources disponibles :

- <http://www.agence-erasmus.fr>
- la page Erasmus+ inclusion & diversité <https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-et-inclusion/>
- Projet ESN (Social inclusion & Engagement in Mobility) : <https://siem-project.eu/>

Et pour plus d'informations : promotion.superieur@agence-erasmus.fr

Une question du public concerne la disponibilité ou non de données chiffrées sur les actions liées à l'inclusion dans le cadre d'Erasmus+ de la France par rapport aux autres pays européens.

Christelle COET-AMETTE répond que ce n'est pas le cas de façon précise étant donné que les critères mêmes de l'inclusion qui sont définis pour le supplément financier sont des critères liés au contexte français (comme les échelons de bourse par exemple) car ces critères sont définis au plan national individuellement pour chaque pays ; elle cite aussi l'exemple dans les pays nordiques où les étudiants qui sont père ou mère de famille rentrent dans le scope inclusion de leur pays. En tout état de cause en France environ 20% des projets sont taggués « inclusion », ce qui la place haut dans le classement sur ce critère.

Les critères pour bénéficier du supplément financier inclusion de 250€ en plus de la bourse unique sont définis au niveau national. Ces critères sont actés par le Ministère de l'Education Nationale et l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Un journaliste de NewsTank présent dans la salle pose une question sur les élections européennes récentes et leur impact potentiel sur les étudiants internationaux.

Christelle COET-AMETTE précise ne pas souhaiter faire de politique, mais qu'un des objectifs du programme ERASMUS+ est la mobilité, mieux se connaître, faire briller les belles valeurs de l'Union Européenne.

Claudia SAMPEL ajoute que les Grandes Ecoles, notamment par le biais de leurs services des Relations Internationales, ont pour objectif que les étudiants partent à l'étranger pour les aider à grandir et s'ouvrir à l'autre en apprenant la diversité, la richesse culturelle dans les différentes façons d'aborder un sujet ou de trouver des solutions, et globalement apprendre à mieux vivre ensemble. La diversité et l'inclusion sont abordées dans ce sens. De plus les établissements sont soucieux de rester attractifs pour les étudiants internationaux qui souhaitent faire leurs études en France, que ce soit au niveau européen ou international. Il est vrai que les tendances politiques, quelles qu'elles soient, peuvent influencer sur cette dynamique d'échanges.

Amanda POUYDEBASQUE souligne qu'il est dans l'intérêt de tous que la France reste un pays attractif, c'est-à-dire accueillant et ouvert, et que les établissements continuent de contribuer à développer des compétences telles que la pensée critique chez leurs étudiants.

Claudia SAMPEL conclue en indiquant que la politique d'inclusion est un critère important pour les établissements et que la mobilité et le programme ERASMUS+ sont des éléments qui y contribuent grandement. Il faut bien évidemment s'assurer que cette politique d'inclusion ne se limite pas aux seuls services des Relations Internationales mais soit déclinée dans tous les services des établissements comme cela va être présenté dans la deuxième partie de cette conférence avec Eric GUILLERMAIN et Xavier QUERNIN.

Claudia SAMPEL remercie Christelle COET-AMETTE qui interviendra dans un des ateliers proposés l'après-midi aux membres de l'AGERA.



Mobilité internationale pour tous

Pour la seconde partie de cette conférence Claudia SAMPEL présente Eric GUILLERMAIN qui est chargé de mission inclusion à Compétence & Développement dont fait partie l'IDRAC et qui est présent dans la salle ainsi que Xavier QUERNIN, qui est en visioconférence., il est porteur du plaidoyer en faveur de la mobilité des étudiants en situation de handicap de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) et référent handicap à UniLaSalle.

Voici le lien vers l'étude exploratoire, demandée par le gouvernement, par quatre ministres, à la CGE, et que Xavier QUERNIN a co-écrite avec sa collègue Mélanie DE SOUSA, et remise aux ministres Sophie CLUZEL et Franck RIESTER en juillet 2021 : [2021-07-06 - étude exploratoire - la mobilité des étudiants en situation de handicap - Conférence des grandes écoles \(cge.asso.fr\)](https://www.cge.asso.fr/2021-07-06-etude-exploratoire-la-mobilite-des-etudiants-en-situation-de-handicap)

Ce travail regroupe 79 propositions (dont la nomination de référents handicap dans les ambassades), englobe une enquête internationale ayant reçu 912 réponses, et 96 experts auditionnés ont été auditionnés.

En introduction, Eric GUILLERMAIN évoque les travaux menés par Xavier QUERNIN pour la Conférence des Grandes Ecoles Il s'agit d'une étude par rapport à la mobilité pour les étudiants en situation de handicap, et notamment toutes les problématiques de différence de législations et des difficultés à les coordonner. Il indique que la mobilité n'est pas forcément facile dans des situation dites classiques, elle devient plus complexe en situation de handicap et l'on se rend rapidement compte que chaque pays a sa propre définition du handicap, chaque pays a son type de prise en charge. Eric GUILLERMAIN souligne deux types de problématiques :

- comment nos étudiants vont être accueillis dans l'établissement de destination : comment gérer le départ, comment faire circuler l'information, ...

- quel peut être l'accompagnement complémentaire, qui ne se limite pas à l'établissement d'accueil, mais s'étend à l'environnement global, et il faut savoir que les prises en charge financières sont très différentes d'un pays à l'autre, la définition même du handicap au niveau administratif n'est pas non plus la même d'un pays à l'autre...

Xavier QUERNIN prend ensuite la parole en visioconférence, il vient de rentrer de New York où il a pu présenter [le plaidoyer à l'ONU](#). A la Conférence des Grandes Ecoles il est en charge de la coordination du plaidoyer institutionnel handicap, et auparavant il a été pendant 10 ans co-animateur dans le cadre des Grandes Ecoles.

« Il existe actuellement à la CGE deux chartes handicap :

- la charte de 2008 qui mettait en place les référents handicap dans les Grandes Ecoles. Depuis toute Grande Ecole doit avoir un référent handicap, à défaut c'est la personne à la Direction qui tient ce rôle
- la charte de 2019 a été signée par la Présidente de la CGE, Madame WACK, par la Ministre des personnes handicapées Madame CLUZEL et la Ministre de l'Enseignement supérieur, Madame VIDAL.

Dans cette nouvelle charte on prend en compte la globalité du parcours étudiant, donc pas uniquement l'accessibilité pédagogique, il est exposé :

- un axe sur la flexibilité pédagogique
- un axe sur l'accès aux activités sportives
- un axe sur l'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau
- un axe sur la question de l'inclusion dans la vie sociale étudiante (notamment on demande à ce que chaque association étudiante ait un référent qui travaille sur l'accessibilité des événements et de la vie de l'équipe)
- un axe sur les transitions entre l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, et de l'enseignement supérieur vers l'emploi
- un axe sur la mobilité internationale qui faisait écho à notre plaidoyer porté depuis 2017

Des actions ont été mises en place pour chacun de ces axes. Pour exemples il y a eu la création d'un réseau de référents handicaps ambassadeurs qui sont disponibles auprès des associations de parents d'élèves, dans le cadre de convention entre la CGE et l'APEL et les PEEP pour présenter les l'accessibilité des études supérieures. Pour le sport nous avons signé une convention avec le comité paralympique sportif français pour le développement du programme de la réserve sur les campus.

Le plaidoyer en lui-même date de 2017, à cette époque il y avait eu plusieurs remontées d'étudiants en situation de handicap qui rencontraient des difficultés dans leur mobilité internationale. Ces difficultés n'étaient pas forcément au niveau académique, mais plus au niveau de l'environnement global de la mobilité. La Secrétaire générale de la commission nationale consultative des droits de l'Homme nous avait indiqué qu'en 2018 la France serait auditionnée dans le cadre de l'examen périodique universel et à ce moment-là, la situation vis-à-vis du handicap posait question. Elle nous a donc incité à proposer une contribution. Ce travail s'est fait entre mars et juin 2017. Cette période a été particulièrement chargée parce qu'en parallèle le comité de candidature de la ville de Paris aux jeux olympiques et paralympiques de 2024 nous a invités à faire une contribution.

En juin 2017 la CGE a pu proposer une contribution qui était co-portée par la CGE, 100% Handinamique et Thransition.

A cette époque le travail a été présenté à Genève à l'ONU et à différentes représentations diplomatiques comme les États-Unis, la Finlande et le Mexique, il a aussi été présenté au spécialiste handicap de l'OIT, et à l'Ambassadeur pour les Droits de l'Homme pour la France. Nous avons à chaque fois eu un très bon accueil, même si le sujet de portée internationale sortait un peu du périmètre de l'examen pour la France.

En parallèle ce travail a été présenté en France au Conseil national consultatif des personnes handicapées qui a voté son soutien à l'unanimité, au Défenseur des droits en charge des questions liées au handicap, la Présidence de la République et à différents ministères et différentes instances.

Le plaidoyer existe en français, en anglais et en espagnol. Il expose 4 freins et 4 propositions. Ces propositions se regroupent autour de la position globale est qui la création d'un statut international d'étudiant en situation de handicap qui permette le maintien des droits lorsque les étudiants partent en mobilité.

Les 4 freins sont en lien, et en opposition avec au moins une douzaine d'articles de la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap il s'agit des freins :

- à l'accès aux soins, et à l'accès thérapeutique
- à la liberté d'aller et venir
- à l'accompagnement à la vie sociale, culturelle et personnelle
- dus aux barrières administratives et surcoûts discriminatoires

Voici quelques exemples :

Pour **le frein à l'accès aux soins, et à l'accès thérapeutique** : il faut s'agir des étudiants qui partent en mobilité hors Union Européenne et ont des soins réguliers en lien avec une maladie ne sont pas pris en charge par les assurances privées (car il n'y a pas dans ce cas dégradation de situation) ; dans ce cas les soins seront pris en charge s'il part dans l'Union Européenne mais il sera remboursé au taux local et non au taux français (il est donc important de se renseigner en amont de chaque soin avant l'utilisation de sa carte européenne d'assurance maladie).

Il y a aussi la question des prestataires, par exemple pour les étudiants qui partent au Canada et doivent avoir un suivi de kinésithérapie et qui serait remboursé en France mais étant donné qu'au Canada la profession est « physiothérapeute » et non « kinésithérapeute », les soins ne seront donc pas remboursés par les mutuelles en France, même s'il existe des accords bilatéraux entre la France et le Québec à cause de cette différence d'appellation.

Il y a aussi certains traitements qui ne peuvent pas être d'une durée supérieure à un ou deux mois et qui doivent être renouvelés sur place ; il faut dans ce cas aller faire les démarches auprès de médecins sur place, ces consultations n'étant pas forcément remboursées. De plus il n'y aura pas forcément de remboursements sur des traitements achetés sur place...

Il y a aussi la question des traitements qui n'ont pas de dénomination internationale et qui ne passent pas les douanes. En 2019, pour une étudiante qui avait un traitement unique au monde et qui partait au Mexique, la CGE, grâce à ses contacts et appuis, a réussi à mobiliser très rapidement différents ministères, ambassades, hôpitaux et université d'accueil pour un transfert de protocole de fabrication ; c'est uniquement grâce à cette prise en compte que son départ a pu être maintenu

La question du handicap est vaste et englobe notamment :

- le handicap moteur,
- le handicap sensoriel (principalement la déficience visuelle ou auditive),
- le mal-être chronique qui est de plus en plus présent,

- la maladie de Crohn, l'épilepsie, l'endométriose, ...
- les troubles du langage,
- mais aussi les troubles du spectre autistique qui peuvent nécessiter un accompagnement même s'ils ne sont pas répertoriés handicaps...

Toutes ces situations peuvent ne pas avoir trop d'impact dans la vie de tous les jours ni pour les études des personnes concernées, mais dans le cadre de leur mobilité internationale cela pourra avoir un impact beaucoup plus fort.

Lorsque l'on pense handicap ce sont surtout les situations de handicap moteur ou sensoriel qui viennent à l'esprit, mais les situations les plus courantes dans l'Enseignement Supérieur sont les maladies ou handicaps invisibles.

Le deuxième frein est le **frein à la liberté d'aller et venir** qui concerne l'accès aux transports internationaux. Pour l'aviation il y a la convention internationale de Chicago, il y a des conventions par continent. Il y a une convention européenne sur le droit des passagers. Dans le cas du transport d'une personne en situation de handicap, la réglementation impose un accompagnement ou un aménagement au départ, mais il y aura une rupture de cet aménagement à l'aéroport d'arrivée en zone non européenne. Il faudra dans ce cas que l'étudiant se renseigne bien au préalable des possibilités une fois sur place, voire lors d'un transfert. L'étudiant en mobilité peut donc se retrouver avec une multitude de petits grains de sable qui vont altérer son accessibilité à la mobilité internationale. L'accès aux transports en commun ou transports adaptés peut aussi être complexe. Après, il y a aussi l'accès au transport en commun, au transport adapté, parfois simplement du fait de ne pas avoir la citoyenneté du pays de la mobilité. Par exemple un étudiant français peut se retrouver en difficulté en raison de transports en commun non adaptés, à ne pas avoir droit à des transports en commun adaptés et se retrouver à payer des taxis accessibles pour son quotidien.

Concernant le **frein à l'accompagnement à la vie sociale, culturelle et personnelle**, si l'on prend l'exemple de l'Europe, où nous avons la chance d'avoir des bourses Erasmus+ qui financent de nombreuses choses, mais il faut bien transmettre au préalable les devis mais il faut pour cela connaître les structures d'aide à l'accompagnement personnel à domicile (pour les soins, l'habillement...) du pays de destination, et connaître les pratiques. Une aide au financement existe mais il manque une base de référencement des entreprises ou associations qui pourront être sollicitées pour faire ces devis.

Pour la vie sociale ou culturelle ou sportive auxquelles les étudiants en situation de handicap pourraient avoir accès, là aussi on note un manque de conseils, de référencement.^{1.55.11} Au niveau de l'accompagnement de la vie personnelle il faut noter que, hors Union Européenne, ces frais seront intégralement à la charge de l'étudiant. Pour exemple, un étudiant qui est parti au Royaume-Uni après le Brexit, et qui nécessitait la présence d'une personne en permanence, a dû déboursier pour 2 mois 80.000€. Il aurait pu partir avec sa personne aidante française mais cette personne n'aurait pas eu de statut dans le pays d'accueil, aucun type de visa ne correspondant à son activité sur cette période.

Il existe différents types de situation qui amènent à des surcoûts discriminatoires, et où tout ce qui n'est pas accessible doit être payé en plus.

Par rapport à ces situations, et le temps que ses propositions soient mises en place, la CGE a donc mis en place en 2019 des bourses spécifiques pour aider à la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap, ces bourses sont financées par Total Energies et des entreprises partenaires, pour un montant total de 30 000€ à 35 000€ en faveur d'étudiants qui se trouvent dans **des situations de surcoût discriminatoire dans le cadre de leur mobilité**. Il peut s'agir d'une bourse de 50€ pour un rendez-vous médical en Australie jusqu'à plusieurs milliers d'euros comme pour le cas de l'étudiant qui a dû payer

80.000€ pour son accompagnement de 2 mois au Royaume-Uni (il a en parallèle obtenu le complément auprès de différentes entreprises et syndicats d'assurances).

Le 1^{er} axe est diplomatique :

La CGE demande un maintien des droits des étudiants en situation de handicap lorsqu'ils partent en fonction des droits de leur pays d'origine ou en fonction de la situation la plus favorable.

Les étudiants internationaux qui viennent étudier en France bénéficient des mêmes droits que les étudiants français en matière de santé et soins mais aussi au niveau des prestations de compensation du handicap, ils peuvent faire un dossier MDPH par exemple pour avoir des transports accessibles gratuits. Sauf que la plupart des mobilités durent 6 mois, que les étudiants peuvent déposer un dossier à la MDPH au bout d'un mois de présence en France et que les dossiers sont traités en 6 mois. C'est la raison pour laquelle la possibilité d'anticipation des démarches est promue par la CGE par le biais de référents handicap en ambassade (à l'heure actuelle il y en a au Mexique, en Allemagne et au Portugal). Dans cette étude exploratoire qui comporte 79 propositions, il y en a 12 qui reprennent la nomination d'un référent handicap, avec des propositions relatives à ses missions. En 2022 c'est la première fois que des référents handicap ont été nommés dans ces trois ambassades.

Le lancement officiel de ce réseau s'est fait en mars 2023. Il s'agit d'une démarche basée sur le volontariat, mais l'objectif est qu'il se développe. Il y a une volonté de sensibilisation actuellement en Corée du Sud avec l'accueil d'un stagiaire référent. Il y a des contacts actifs avec l'ambassade au Mali. L'objectif est l'effet boule de neige qui pourra se répandre dans tous les pays. L'ambition à terme est aussi qu'ils aident les établissements à organiser la mobilité entrante.

Le 2^e axe est médical :

La CGE demande un maintien du remboursement des traitements.

Il soulève la question du remboursement des traitements pour que par exemple un étudiant français qui a un traitement remboursé par la CPAM et s'il va au Mexique plus de 6 mois et que là-bas son traitement est beaucoup moins cher, qu'il puisse l'acheter sur place et bénéficier du remboursement. Ce type de situation pourrait être envisagé avec la CPAM ou avec les assurances privées, ou autre.

Nous souhaitons aussi la création pour le transport aérien d'une valise médicale en bagage complémentaire gratuit en classe économique en complément d'un bagage cabine parce qu'il ne faut surtout pas que l'étudiant transporte ses médicaments en soute (en raison du risque de bagage perdu qui le mettrait en grande difficulté à l'arrivée).

Le 3^{ème} axe est financier :

Pour éviter les surcoûts liés au handicap, comme pour le transport dans le pays d'accueil par exemple.

Le 4^{ème} axe est administratif :

Pour un statut international qui serait matérialisé par un document opposable, sous forme d'une carte internationale qui commence à se mettre en place en Europe.

Xavier QUERNIN conseille la lecture de l'étude exploratoire non pas comme uniquement à travers le travail réalisé, mais surtout parce qu'il a été nécessaire pour la réaliser de faire un état des lieux de l'existant ; elle est donc riche d'une multitude de pistes qui peuvent aider à préparer la mobilité des étudiants.

Le souhait de la CGE est aussi que les référents handicap ou les référents internationaux des écoles, lors de leurs déplacements internationaux, puissent eux-mêmes être ambassadeurs de ces sujets, surtout auprès des ambassades et des attachés de coopération et les inciter à voir comment ils pourraient s'engager sur ce sujet.

La CGE émet aussi le souhait que les étudiants eux-mêmes soient des ambassadeurs de la cause auprès des ambassades de France dans les pays d'accueil. »

Eric GUILLERMAIN suggère aussi plus d'interactions de la CGE sur la partie inclusion avec Erasmus+ pour qu'au moins au niveau des pays européens, il y ait un développement des référents handicap dans chaque ambassade européenne parce qu'actuellement il n'y a qu'en Allemagne et Portugal que des référents handicap en Ambassade ont été nommés.

Xavier QUERNIN note une avancée majeure depuis le début du travail de la CGE sur la question du handicap, cela fait 18 ans : il y eu le vote de la convention internationale des droits des personnes en situation de handicap au niveau de l'ONU, qui a été ratifié par la France il y a une dizaine d'années. Suite à cette convention, il y a un rassemblement annuel des états membres de la convention qui se passe au siège de l'ONU à New York. Les thèmes abordés cette année au cours des trois conférences plénières étaient : l'accès à un travail décent, les nouvelles technologies au service des personnes en situation de handicap, et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le cas de conflits armés. En parallèle de ces plénières les participants ont pu rejoindre un side event organisé par la France avec la présentation du plaidoyer de la CGE sur la situation des étudiants en situation de handicap. Cette présentation a conduit le Président du Conseil national consultatif des personnes handicapées à déclarer son attachement à la création d'un statut international d'étudiant en situation de handicap suite au plaidoyer. En parallèle nous avons pu échanger avec l'Australie, les Etats-Unis, le Sénégal, le Mexique, une dizaine de pays au total autour du sujet du handicap dans l'enseignement supérieur.

Claudia SAMPEL ouvre un court temps de questions.

Un participant demande s'il est possible d'accéder au plaidoyer pour qu'au niveau de son établissement il puisse se baser sur l'analyse de l'existant et les recommandations. Voici le lien : [2021-07-06 - étude exploratoire - la mobilité des étudiants en situation de handicap - Conférence des grandes écoles \(cge.asso.fr\)](https://www.cge.asso.fr/2021-07-06-etude-exploratoire-la-mobilite-des-etudiants-en-situation-de-handicap)

Eric GUILLERMAIN incite les établissements à prendre connaissance de cette ressource qui peut permettre de mieux orienter les étudiants. Xavier QUERNIN aime faire passer aux étudiants le message « ne vous limitez pas », à nous de trouver les solutions ; et qu'ils ne choisissent pas leur mobilité en fonction de leur handicap mais en fonction de la culture qu'ils ont envie de découvrir. Il ne faut pas oublier que parfois partir en binôme peut résoudre de nombreuses difficultés. Il peut arriver que les médecins de certains étudiants leurs conseillent de partir en pays limitrophe ou à proximité si la condition l'exige ; mais ça ne devrait pas être à l'établissement de poser une telle limite. A défaut d'un contre-avis médical il faudrait soutenir les étudiants à choisir leur destination préférée.

Claudia SAMPEL remercie Eric GUILLERMAIN et Xavier QUERNIN pour leur présentation, elle retient le message du « Dream Big » aussi pour les étudiants qui sont en situation difficile, et l'importance de ne pas se limiter d'emblée.

Une courte pause précède la table-ronde.



Claudia SAMPEL remercie Naza AMBARTSUMOVA qui a travaillé les visuels de la journée et créé la petite mascotte de l'AGERA, Nathalie BENOIT pour l'aide à la préparation de la journée, le COPIL qui a travaillé à l'élaboration de cette journée : Kevin PON, Matthew ANDREWS, Amanda POUYDEBASQUE, Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN et Juliette HAUTEM qui est co-responsable de la Commission Internationale avec Claudia.

Claudia SAMPEL indique qu'elle apprécie particulièrement les temps d'échanges au sein de l'AGERA dont la richesse est qu'elle est un réseau d'établissements de l'enseignement supérieur qui ont des configurations différentes, des programmes variés, des disciplines très diverses et qu'ensemble ils se retrouvent autour des sujets liés à l'international et aujourd'hui plus particulièrement autour de l'inclusion.

La table ronde est composée de :

- Amanda POUYDEBASQUE (Director of international affairs & Associate professor à Grenoble Ecole de Management)
- Eric GUILLERMAIN (Chargé de mission inclusion à Compétences & Développement, dont l'IDRAC)
- Juliette HAUTEM (Chargée de coopération internationale à CESI)
- Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN (Responsable des relations internationales à l'ENSSIB)

Sont représentées à la table ronde à la fois des écoles de management, d'ingénieurs et spécialisées, des personnes en charge des Relations Internationales, mais aussi spécialisée en inclusion.

Claudia SAMPEL pose la première question à Amanda POUYDEBASQUE de Grenoble Ecole de Management qui est très investie sur les questions d'inclusion, mais aussi de la transition écologique ; elle lui demande de présenter en quelques mots les points clés qui font la politique inclusion et internationalisation de GEM.

Amanda POUYDEBASQUE rappelle que GEM est une société à mission depuis 2021 : « avec la loi PACTE nous avons des engagements forts. Notre politique internationale et inclusion est très dynamique et investie. Nous avons beaucoup d'initiatives qui nous sont propres, nous avons par exemple mis en classe 8 actions ici à GEM qui sont inspirés par la Mission Handicap de la CGE. Ces actions consistent en un accompagnement et une anticipation pour envoyer nos étudiants à l'international ou recevoir des étudiants internationaux dans nos établissements. Grâce à l'investissement de toutes les équipes, dès qu'un étudiant est inscrit à GEM, nous savons lesquels sont en situation de handicap et commençons immédiatement à les accompagner et nous sommes prêts aussi à accompagner ceux qui vont partir à l'international ; car le secret d'un accompagnement de qualité réside dans l'anticipation de la part de l'ensemble des équipes. »

Claudia SAMPEL lui demande si parmi les 8 actions qui ont été mises en place il y en a une qui résonne en elle plus particulièrement que les autres. Amanda POUYDEBASQUE évoque un questionnaire mis en place sur la thématique de l'inclusion et des aménagements et qui a été adressé aux 200 établissements partenaires. Les très nombreuses réponses ont permis de faire un état des lieux des aménagements et dispositifs disponibles, et un guide a été réalisé sur cette base d'informations à l'attention des étudiants en situation de handicap. Ce travail effectué à l'échelle de Grenoble Ecole de Management mériterait d'être effectué sous forme d'un référentiel à grande échelle au niveau international pour tous les établissements qui organisent une mobilité, et ce par une institution de type Campus France par exemple. Il est temps que l'inclusion et la diversité deviennent des préoccupations centrales.

Claudia SAMPEL sollicite ensuite Eric GUILLERMAIN, pour qu'il présente son rôle dans le groupe Compétences & Développement et à l'IDRAC en particulier.

Il est chargé de mission inclusion pour toutes les écoles et tous les campus du réseau, donc un peu plus de 20 campus et l'IDRAC est présent sur tous les campus. La première étape a été la mise en place de référents handicap de proximité dans toutes les structures qui ont cette mission en parallèle de leurs missions pédagogiques, puis la mission inclusion s'est déployée. A ce jour ce sont 80 référents handicap qui sont coordonnées par Eric GUILLERMAIN.

Depuis plus de 2 ans C&D avance dans une logique inclusive globale qui va au-delà du handicap. Il a été mis en place un travail de sensibilisation de l'ensemble des apprenants à l'inclusion, au vivre ensemble, au droit à la différence et notamment sur l'accueil des étudiants internationaux. Le groupe dispose de toute une série d'outils et de formations à la sensibilisation pour les apprenants. Pour l'ensemble du personnel pédagogique il y a une plateforme de sensibilisation et elle est à présent proposée aux intervenants. Sont mis en place des événements en lien avec le handicap, il y a une personne référente handicap pour l'international qui sert de relai avec les établissements d'accueil notamment pour la mise en place des compensations, et pour que ces compensations soient effectives dans l'établissement d'accueil. Il est important qu'il n'y ait pas de rupture dans l'accompagnement lorsque l'étudiant part en stage, en alternance ou en séjour à l'étranger. Et le secret de la réussite d'un échange par exemple réside dans une relation individuelle avec l'étudiant et une anticipation le plus en amont possible avant le départ. L'année dernière un étudiant a notamment pu bénéficier d'un financement Erasmus pour le logement et ses déplacements.

Il est de la responsabilité de l'établissement de faire savoir aux apprenants en situation de handicap qu'ils peuvent partir à l'international, il est important qu'ils ne se limitent pas et puissent avancer en fonction de leur situation et demander l'accompagnement dont ils ont besoin.

Eric GUILLERMAIN souligne qu'il existe aussi une difficulté liée à la terminologie même du référent « handicap » et des apprenants ne vont pas se référer au référent handicap car il ne s'associe pas au statut de personne en situation de handicap. Cela pourra être le cas d'une personne atteinte de narcolepsie par exemple ou tout autre pathologie qui ne le considère pas comme un handicap.

Il y a aussi le système administratif français qui prend en compte uniquement les personnes reconnues RQTH. Dans le groupe 690 étudiants sont suivis et accompagnés, seulement 150 parmi eux ont une RQTH. Il existe aussi la peur d'être stigmatisé pendant les études et lors de l'insertion professionnelle en cas de démarche de demande de RQTH.

Il y a donc tout un travail de pédagogie et de sensibilisation autour du système français de la prise en compte du handicap puis quand on va vers l'International, il faut accompagner l'apprenant dans chacune de ces étapes et étudier sa situation de manière spécifique.

Claudia SAMPEL donne ensuite la parole à Thomas ARCHAIMBAULT de l'ENSSIB qui est un cadre plus restreint en nombre d'étudiants et d'étudiants concernés par l'international, et qui a pour particularité la prise en compte du service public.

Thomas ARCHAIMBAULT précise que l'ENSSIB est une école qui forme des fonctionnaires, c'est une école du réseau des écoles de service public, comme peut l'être l'ancienne ENA, maintenant INSP, ou l'école de la magistrature, par exemple, donc qui va former les hauts fonctionnaires. Les élèves fonctionnaires que nous formons sont des hauts fonctionnaires catégorie A+. L'ENSSIB est aussi un EPSCP c'est-à-dire un établissement de type universitaire, qui dépend directement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et qui, à ce titre, délivre 3 mentions de master en sciences de l'information et en histoire du livre. Il y a également quelques doctorants et deux équipes de recherche.

L'ENSSIB est un établissement qui a à la fois le statut d'école du service public et à la fois le statut d'université. En tant qu'école du service public, l'ENSSIB, comme toutes les administrations françaises, doit servir l'ensemble des administrés de manière égale, équitable, non discriminatoire, et de pouvoir répondre à l'ensemble des besoins. A cette fin il existe une charte, le label Services Publics + qui comporte 8 engagements. L'ENSSIB accueille aussi des étudiants étrangers qui ensuite pourront aller travailler dans des bibliothèques d'administration de leurs propres pays. Pour citer un exemple en lien avec la thématique de cette table-ronde : il y a quelques années, l'établissement a accueilli en formation une étudiante de la bibliothèque d'Alexandrie qui voulait faire son stage en France dans une bibliothèque des services publics. Conformément aux lois de la République, les fonctionnaires n'ont pas le droit de montrer des signes extérieurs d'appartenance à une religion, en tout cas de leur opinion quelle qu'elle soit, et cette étudiante était voilée, ce qui rendait impossible pour elle de trouver un stage. Une solution a pu être trouvée car ce qui lui importait était surtout de cacher ses cheveux, donc elle arrivait voilée à la bibliothèque universitaire dans laquelle elle faisait son stage et portait une perruque pour la journée de travail. L'équipe était heureuse d'avoir pu l'accompagner dans la réussite pédagogique de ses études et de son stage, tout en lui permettant de trouver la meilleure solution possible face aux contraintes.

Claudia SAMPEL évoque la difficulté que l'on peut rencontrer avec des partenaires comme les Etats-Unis lors d'échanges sur les accords de coopération car ils veulent systématiquement inclure la notion de non-discrimination, alors qu'en France il est justement discriminatoire d'évoquer les notions de race ou religion etc.

Thomas ARCHAIMBAULT répond qu'à l'ENSSIB l'objectif est de servir l'ensemble des publics de la même façon, qu'ils soient fonctionnaires ou étudiants, donc il n'y a pas ce problème. En revanche, il y a les mêmes discussions avec les partenaires, notamment américains, qui demandent les effectifs sur le nombre d'étudiants LGBT par exemple, mais cela n'est pas possible parce que l'universalisme républicain fait que tout le monde est traité de la même façon, et il n'est pas autorisé de mettre une communauté en avant plus qu'une autre. Ce point peut être difficile à comprendre pour les partenaires nord-américains parce que lorsqu'ils parlent de communauté, ils le font pour souligner l'apport de chaque communauté en tant que tel, alors qu'en France, quand on parle de communauté, cette notion est associée avec l'idée de communautarisme et c'est considéré comme péjoratif. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas tenir le même discours qu'eux parce que la notion même de communauté est fondamentalement différente.

Claudia SAMPEL demande à Juliette HAUTEM comment l'internationalisation et l'inclusion sont vécues à CESI. Juliette HAUTEM indique que l'inclusion se trouve au cœur du projet de l'école qui, depuis sa création dans les années 60, a toujours traité la promotion sociale par l'excellence académique, notamment par l'apprentissage en étant précurseur sur l'apprentissage de la formation ingénieur. L'internationalisation va au-delà de la promotion sociale ou même l'accueil d'étudiants internationaux, il s'agira de renforcer les travaux de recherche et leur donner une dimension internationale, densifier la multiculturalité des enseignants permanents. Il s'agit réellement d'une stratégie au niveau national, intitulé « Internationalisation at Home » qui apporte la multiculturalité à l'intérieur des campus.

« Nous sommes une école d'ingénieurs où 100% de nos étudiants ont l'obligation d'effectuer une mobilité internationale. Et en plus de cette mobilité obligatoire, nous voulons rendre l'internationalisation accessible sur nos campus, elle doit aussi transparaître dans la vie étudiante, dans des conférences, des rendez-vous dédiés à l'international, la création de clubs internationaux sur les campus, des actions en faveur de l'accueil des internationaux, la mise en avant dans les métiers des différences culturelles. Nos engagements, comme dans de très nombreux établissements du Supérieur, sont forts contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme, en faveur des LGBT+. Nous avons aussi mis en place le programme « Pourquoi pas moi ? » en faveur de la diversité sociale et la féminisation des formations. CESI propose des formations qui attirent de nombreux jeunes hommes et déploie différentes stratégies pour attirer une population plus féminine dans les études scientifiques, en collaboration avec l'association Elles Bougent pour attirer les jeunes femmes, les collégiennes, lycéennes vers les filières scientifiques, techniques et technologiques. CESI propose aussi des une care-line « CESI for me » qui accompagne tous ses étudiants, français ou étrangers, qui en auraient besoin vers une assistante sociale. Toutes ces actions contribuent à favoriser l'inclusion de tous les étudiants qu'ils soient français, internationaux. Cela concerne aussi les étudiants en situation de handicap grâce aux référents handicap : il y a un référent handicap au niveau national qui pilote 45 référents handicap sur les 25 campus pour accompagner à chaque étape d'autant plus que la mobilité est obligatoire, et l'accompagnement vise notamment à rendre la mobilité la plus simple possible. » Juliette HAUTEM indique l'exemple d'une étudiante avec un handicap physique lourd qui arrive en 1^{ère} année. La préparation de sa mobilité internationale qui aura lieu en 3^{ème} année est d'ores et déjà anticipée et préparée notamment avec les établissements partenaires pour qu'elle puisse avoir le choix le plus large possible et que sa situation ne soit pas contraignante. Cette situation est une première dans l'établissement, essentiellement parce que les personnes en situation de handicap lourd ne s'engagent pas facilement dans les formations d'ingénieurs. Il sera donc important de mettre en avant le parcours de cette étudiante pour que d'autres jeunes en situation de handicap puissent s'autoriser à s'engager dans une formation d'ingénieur ainsi que dans une mobilité internationale.

Thomas ARCHAIMBAULT ajoute que l'ENSSIB a aussi son système de référents, il y a deux personnes référentes handicap : une qui est dédiée aux étudiants et l'autre au personnel et enseignants chercheurs. Il y a un référent de lutte contre les VSS (Violences Sexistes ou Sexuelles) et un référent de lutte contre les discriminations racistes et LGBTQIA+. Il a aussi été mis en place un système de plateforme anonyme pour que les gens qui seraient témoins ou victimes d'une discrimination quelconque puissent alerter ces référents.

Claudia SAMPEL demande à Amanda POUYDEBASQUE si, malgré le fait qu'à Grenoble Ecole de Management le système semble bien rôdé, il resterait des zones de progression ou de difficulté dans la démarche vers l'inclusion. Amanda POUYDEBASQUE indique que dans le cadre de la démarche d'inclusion-diversité il y a aussi de nombreuses actions déjà menées en faveur du genre, hommes-femmes, l'égalité des chances, l'éducation pour tous, des bourses ainsi qu'un concours post-bac diversité qui bénéficie à des étudiants en situation financière peu favorisée afin qu'ils accèdent au programme Grande Ecole. GEM a aussi été une des premières écoles à avoir mis en place l'alternance en M1, ce qui favorise l'inclusion sociale.

Si de nombreuses actions sont mises en œuvre au quotidien pour faciliter l'inclusion, l'action qui mérite d'être poursuivie est de recueillir et traiter les retours d'expérience des étudiants qui sont partis en échange pour savoir comment s'est passé leur séjour au niveau de l'accès aux soins, du transport... Ceci dans l'objectif de renforcer la base de données, et mettre en relation les étudiants entre eux, et pourquoi pas intégrer des témoignages dans le guide ou le blog international.

Claudia SAMPEL en profite pour remarquer que diverses actions sont menées dans les établissements et de nombreuses informations sont mises à disposition des étudiants mais qu'ils semblent régulièrement passer à côté de l'information, elle demande quelles sont les bonnes pratiques qui pourraient être partagées sur cette question. Que faire quand la communication existe mais les étudiants ne sont pas interpellés à ce sujet, de plus ils semblent souvent ne pas être dans une démarche de recherche d'information.

Amanda POUYDEBASQUE indique qu'à GEM dès le début de la campagne mobilité (dès le mois d'octobre/novembre voire dès le mois d'août pour les étudiants en situation de handicap) elle rencontre tous les étudiants par TD et une partie des slides présentées porte sur l'inclusion et la diversité, avec un temps de questions-réponses en fin de séance. A l'issue de chacune de ces séances, lorsque la plupart des étudiants sont déjà partis, cela permet aux étudiants concernés d'avoir un temps d'échange individuel et c'est à ce moment-là qu'un vrai dialogue peut s'instaurer. Amanda POUYDEBASQUE souligne que la clé de la réussite de la politique et de la communication liées à l'inclusion réside dans la bonne communication entre les différents services et acteurs d'une école, et ce du début à la fin de la scolarité de l'étudiant.

Eric GUILLERMAIN appuie cette notion d'impliquer toutes les parties prenantes qui est essentielle si on ne veut pas risquer de la perte d'information. Il ajoute qu'il peut être compliqué d'arriver à sensibiliser sur l'inclusion et le handicap l'ensemble des intervenants ; par exemple s'il y a une vingtaine de pathologies différentes dans la population étudiante, il est impossible de former tous les intervenants au même niveau de connaissance de chaque pathologie.

Il revient sur la question de la communication et indique qu'une demi-journée table-ronde et événements a été organisée à l'attention de l'ensemble des étudiants et non juste pour les étudiants qui s'étaient signalés. De plus, un système de binômes est mis en place : un étudiant en situation de handicap va avoir un parrain dans sa promo. Il est vrai que le système de binôme est plus compliqué lors d'un départ à l'international, mais il y a une fiche de suivi transmise à l'établissement d'accueil qui décrit ce qui a déjà été mis en place dans l'établissement d'origine.

Thomas ARCHAIMBAULT indique que chaque étudiant de l'ENSSIB est reçu individuellement pour préparer la mobilité, et dès qu'il y a suspicion de handicap, les étudiants concernés sont reçus par la personne responsable handicap. La question d'impliquer toutes les parties prenantes est aussi effectivement primordiale.

Par ailleurs un ambassadeur étudiant en charge des questions DDRSE a été nommé, il est en charge de mettre en place lui-même des événements ; et ce système de pair à pair fonctionne mieux que lorsque c'est l'institution qui s'adresse aux étudiants. Sur les sujets liés à l'inclusion l'ENSSIB a mis en place des formations à l'attention des enseignants, équipes pédagogiques, gestionnaires de scolarité et bibliothécaires par l'institut Bergeret sur la santé mentale des étudiants internationaux, notamment parce qu'ils peuvent se retrouver particulièrement isolés et ne pas savoir qui solliciter pour trouver de l'aide. Ainsi, les équipes pourront mieux déceler des difficultés chez ce type de public. Il a aussi été proposé des formations en premier soins en santé mentale pour les équipes, et également à quelques étudiants. Des conférences obligatoires de sensibilisation sur les VSS ont été organisées à l'attention des étudiants. L'année prochaine, un cycle de conférences initié par des étudiants au sujet du handicap invisible est programmé. Effectivement, lorsque des étudiants sont à l'origine d'une initiative, l'impact sur leurs pairs est plus important. L'ENSSIB dispose

aussi, notamment via un partenariat avec Apsytude, d'une liste de psychologues qui pratiquent 9 langues différentes, et ce service est gratuit pour les étudiants

Juliette HAUTEM précise qu'à CESI les conférences sont incluses dans le calendrier pédagogique, et avec présence obligatoire, les deux dernières portaient sur les troubles de l'attention (avec ou sans hyperactivité) et une autre sur les HPI. Les informations de type inclusion passent habituellement par les enseignants responsables pédagogiques qui pilotent leur promo ; ce sont eux les piliers qui font le lien entre les étudiants, les référents handicap et les différentes instances.

Thomas ARCHAIMBAULT ajoute qu'il y a une vraie difficulté pour tous les étudiants qui ne s'identifient pas, ne communiquent pas sur leurs difficultés, qui ne demandent pas la RQTH. Il indique qu'à l'ENSSIB il y a 13% d'étudiants en situation de handicap, et il s'agit essentiellement de handicap DYS et TSA.

Claudia SAMPEL laisse au public la parole pour poser des questions.

Une école d'ingénieurs évoque avoir connu cette année d'importantes difficultés rencontrées par des étudiants d'origine africaine ayant des difficultés financières qui les ont conduits à une situation de précarité, avec une réelle difficulté d'intégration dans la promo où les autres étudiants se connaissaient déjà depuis leur première année. Ils ont même relevé une situation de racisme, c'était la première fois qu'ils constataient un tel cas de figure dans leur établissement. Ils essaient de mettre en place un système de buddies, proposent des bourses et seraient curieux de savoir si d'autres établissements ont été confrontés à ce type de situation.

Une autre école d'ingénieurs présente dans le public propose une mise en contact avec la personne en charge du dossier au sein de son établissement, d'une association internationale qui travaille justement sur ces problématiques et les associations étudiantes ; elle propose une brochure en faveur de l'accueil plus serein des élèves différents (soit culturellement différents, soit en situation de précarité ou connaissant des situations personnelles très difficiles). Une situation très délicate a nécessité l'intervention de la Direction avec une prise de position très ferme et engagée pour rappeler quelles étaient les valeurs de l'école et ce à quoi les élèves s'engageaient en s'inscrivant dans l'école.

Thomas ARCHAIMBAULT indique qu'une école d'un des réseaux de l'ENSSIB a proposé un cycle de formation à l'interculturalité à destination des étudiants incluant des formations, des diplômes et un outil qui permet de mesurer les connaissances à l'interculturalité des étudiants avec une première évaluation à l'arrivée des étudiants, et une autre en fin de formation.

Une autre école d'ingénieurs évoque la mise en place d'une plateforme pour gérer le deuil, Etu'Deuil qui accompagnent les étudiants dans cette situation, qu'ils soient français ou internationaux. Il y a malheureusement une vraie demande.

Claudia SAMPEL partage le fait qu'il y a de nombreuses demandes parmi les étudiants par rapport à la santé mentale. Il semble que post COVID, la donne a changé et les jeunes ont une appréhension différente de leur environnement et dans leur gestion des difficultés.

Thomas ARCHAIMBAULT évoque le projet d'étudiants de monter un espace de sieste à la bibliothèque, dans leur dossier ils mentionnaient la nécessité pour des étudiants en situation de handicap invisible de pouvoir se reposer, et alléger un peu leur charge mentale.

Une école prend la parole, et mentionne que pour les Grandes Ecoles, les jeunes ont souvent à se surpasser pour intégrer cette formation, ce qui peut entraîner une fragilité chez eux. Cela peut engendrer de la fragilité, et les écoles ont ensuite un important travail de fond à faire pour aider ces jeunes qui doivent revenir un tout petit peu en arrière et déconstruire.

Thomas ARCHAIMBAULT indique que l'ENSSIB est impliquée dans les Cordées de la Réussite et va accueillir des collégiens issus de quartier moins favorisés, les élèves fonctionnaires vont les accompagner sur 2 ans. Ce processus est intéressant dans les deux sens.

Claudia SAMPEL propose pour respecter le timing de conclure. Elle remercie chacun pour sa participation et ses témoignages et la richesse des échanges.

Elle propose aux membres de l'AGERA de faire une pause déjeuner ensemble et de se retrouver ensuite pour les ateliers.

L'AGERA tient à remercier les personnes présentes ainsi que leurs établissements et vous donne rendez-vous en 2025 pour la 9^{ème} édition de ses Rencontres Prospectives Internationales qui aborderont le sujet lié à l'international choisi par ses membres.